L'Abeille de la Nouvelle-Orléans
Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS
SAMEDI, 15 NOVEMBRE 1879

La visite de Bismarck à Vienne.—Au dernier conseil tenu sous la présidence de M. Grévy, M. Waddington, en sa double qualité de président du conseil et ministre des affaires étrangères, a communiqué à ses collègues quelques informations, données qu'il seulement, sur certains incidents qui ont précédé et suivi la conférence de Vienne, objet des préoccupations de toute l'Europe.

M. Teisserenc de Bort, notre ambassadeur à Vienne, a été, tout le temps qu'a duré la visite du prince de Bismarck, tenu à l'écart des milieux officiels, et on lui a laissé ignorer, non-seulement les résolutions prises, mais encore les allées et venues des négociateurs avant le résultat final.

Plus tard, M. Teisserenc de Bort, se fiant aux belles paroles de M. de Bismarck, a télégraphié au ministre des affaires étrangères à Paris que les entrevues du comte Andrassy avec le chancelier allemand ne devaient rien avoir d'inquiétant pour la France.

M. Waddington n'aurait pas dissimulé la découverte qui est résultée pour lui de cette indication, et la fâcheuse impression que lui a causée l'attitude équivoque du cabinet de Vienne dans toute cette affaire.

Une pensée cependant rassure M. Waddington, c'est que les mesures préventives arrêtées à Vienne s'adressent moins à la situation actuelle de la France qu'à des éventualités dont l'Europe se préoccupe à bon droit.

M. Waddington a donné en outre, sur ses rapports personnels avec le prince Orloff, des explications tendant à prouver que ces rapports n'ont pas cessé un seul instant d'être empreints d'une parfaite courtoisie.

La "Post", a publié, de son côté, un long article en réponse au "Berliner Tageblatt" dont tous les organes européens ont reproduit récemment les appréciations. Le principal passage de cet article est ainsi conçu :

"Si l'Allemagne a cherché à se rapprocher de l'Autriche, ce n'est point parce que les intérêts allemands souffriraient de la présence des Russes à Constantinople, mais parce que, n'éprouvant aucun penchant à rendre à l'empire des services de vasselage, elle a été directement menacée par la Russie.

Ajoutons que ces menaces ont été accentuées encore par ce fait qu'en même temps des agents russes très haut placés sondaient la France en vue d'une alliance contre l'Allemagne. Il est vrai que le gouvernement français actuel n'a pas voulu prêter l'oreille aux ouvertures de la Russie, parce que lui-même ne souhaite pas que la paix soit troublée.

Il paraît que ce n'est pas sans peine que l'on a pu décider l'empereur Guillaume à signer le traité d'alliance avec l'Autriche, et à renoncer ainsi à l'une des plus chères traditions de la cour de Berlin, c'est à dire à l'amitié de la Russie. D'après le "Standard", il n'a rien moins fallu, pour vaincre la résistance de l'empereur, qu'un long memorandum où M. de Bismark a eu soin de réunir tous les griefs qu'il avait contre la Russie, ainsi que certains documents prouvant jusqu'à l'évidence que la Russie n'a cessé d'intriguer contre l'Allemagne. Voici les points principaux qui y sont relevés :

1. Que la société russe est entièrement corrompue par le nihilisme, et que la fidélité de l'armée est minée par les agitations révolutionnaires ;

2. Que l'armée russe est animée du plus profond sentiment de dégoût pour l'Allemagne ;

3. Que les diplomates russes n'ont cessé d'intriguer à Paris et à Vienne dans le but d'amener l'isolement de l'Allemagne ;

4. Que l'attitude des archiducs russes trahit leurs sentiments anti-allemands ; [illegible], que de sérieuses difficultés [illegible] s'élever dans le cas où la ma[illegible] viendrait à lui être fatale.

Sur tous ces points, d'amples matériaux ont été recueillis par les diplomates allemands à l'étranger.

On a beaucoup remarqué un article du "London Times", qui fait ressortir ce que le traité austro-allemand cache de dangereux pour la France :

Il est évident que toutes les fois que l'Allemagne opère une manœuvre diplomatique sérieuse, et que cette manœuvre est commandée de suite, ses visées ne peuvent être avantageuses pour la France, et le moindre inconvénient de l'entente préparée par l'Allemagne dans les neuf dernières années est que la France a été laissée en dehors des décisions de quelques pouvoirs européens.

L'entrevue de Berlin a pour première conséquence la suppression de la possibilité d'un rapprochement effectif entre la France et l'Autriche, un rapprochement qui, pacifique ou non, aurait été des plus heureux pour la France ; car une entente entre l'Angleterre, la France et l'Autriche, aurait certainement été des plus fructueuses par ses résultats de toute espèce, et aurait logiquement et puissamment contribué au maintien de la paix générale."

Le Times s'attache ensuite à démontrer que la France ne pourrait trouver aucune compensation dans une alliance avec la Russie et il conclut ainsi :

La France a donc raison de ne pas se réjouir de ce qui est arrivé, avec ou sans signatures, à Vienne. De même que pendant longtemps elle aura les meilleures raisons pour ne pas se féliciter d'aucun projet de M. de Bismarck, car elle ne peut s'attendre à voir celui-ci travailler en sa faveur.

Le Rubicon est donc passé ; l'Europe entre maintenant dans une phase nouvelle ouverte, par l'entente de l'Autriche et de l'Allemagne, sur la stricte observation du traité de Berlin et la garantie de leurs possessions mutuelles, y compris la Bosnie et l'Alsace-Lorraine.

Ferblanterie, quincaillerie, articles en bois, bijouterie, ornements et fantaisies au magasin à 5 cts. et à 10 cts., 142 1/2 rue du Canal.

—La *France* annonçait, hier soir, "que l'élection pour le remplacement de M. Huon, décédé, qui représentait à la Chambre la 1re circonscription de Guingamp, s'est faite, paraît-il, dans de telles conditions, qu'une instruction pour délit de corruption électorale sur la plus grande échelle a été ordonnée par M. le garde des sceaux.

"Cette instruction, très habilement conduite par M. le procureur de la République et M. le juge d'instruction de l'arrondissement, [illegible] compromises."

Une correspondance réactionnaire confirme la nouvelle donnée par la *France*, et surtout la complète. Il s'agit de *trois ou quatre cents personnes* accusées de s'être laissé acheter. Une bourse était ouverte, en effet, pour l'acquisition des voix : elles étaient cotées, en moyenne, à douze francs.

—M. de Lesseps compte partir pour Panama, le 6 décembre prochain, avec une commission d'hygiène. Mme de Lesseps l'accompagnera, ainsi que les trois aînés de ses sept petits enfants, âgés de huit, de sept et de six ans. Quelle que soit l'opinion que l'on puisse avoir sur le percement de l'isthme de Panama, on ne saurait trop admirer l'énergie de ce vieillard de soixante quatorze ans qui va faire un long voyage quand il pourrait vivre si tranquillement dans son château de la Chesnaie.

—M. Ernest Brelay, qui, dans la dernière séance du conseil général, s'est si énergiquement prononcé contre l'amnistie, a adressé aujourd'hui sa démission aux deux présidents du conseil municipal de Paris et du conseil général de la Seine.

M. Brelay représentait le quartier des Champs-Elysées (8e arrondissement.) Il est le frère de M. Brelay, député de Paris.

—M. H. Baffenoir, directeur du journal le *Nouveau Père Duchêne*, se porte comme candidat aux élections municipales qui vont avoir lieu à Sèvres (Seine-et-Oise).

—Les *Tablettes d'un Spectateur* annoncent le prochain mariage de M. Gambetta, mais sans dire avec qui.

Ce serait un secrétaire du président de la Chambre, qui aurait répandu cette nouvelle dans les bureaux du ministère de l'intérieur.

—La dernière enquête de la chambre de commerce a relevé un chiffre important : c'est celui de la population ouvrière à Paris.

Cette population comprend : 285,861 ouvriers, 105,410 ouvrières, 19,059 garçons de magasin et 6,461 filles au-dessous de seize ans.

A ce chiffre, il convient d'ajouter : 65,199 ouvriers-patrons, c'est-à-dire travailleurs en chambre et pour leur compte, 36,242 ouvriers non [illegible] et enfin 45,030 ouvriers attachés aux établissements publics.

On arrive ainsi à un chiffre de 560,260 personnes, soit plus du quart de la population parisienne.

—La *Marseillaise* affirme que si, comme l'annonce le *Parlement*, M. Bardoux renonce à présenter son projet de loi sur le scrutin de liste, les membres les plus autorisés de la gauche et de l'Union républicaine reprendront ce projet pour leur propre compte.

Le même journal croit savoir que M. Gambetta et M. Grévy sont absolument favorables au rétablissement du scrutin de liste.

Ordres pour charbon remplis avec célérité par Hy J. Montagnet, à rue Carondelet.

P. WERLEIN

135 RUE DU CANAL,

PIANOS, ORGUES ET MUSIQUE

LES

Meilleurs Pianos et Orgues

AUX

PLUS BAS PRIX

ET AUX PLUS

Libérales Conditions

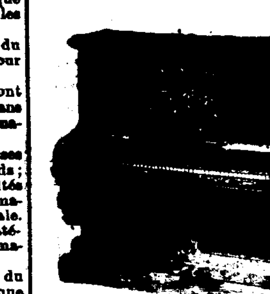

Son stock se compose de Pianos Chickering qui sont sans rivaux, d'excellents Pianos de Knabe, des solides et sonores Pianos de Hale. Ces PIANOS possèdent toutes les qualités mécaniques et musicales des instruments de première classe et ont acquis un petit d'excellence qu'il sera probablement difficile de surpasser. Toute garantie est donnée pour chaque piano vendu par moi. Je veux que mes acheteurs soient entièrement satisfaits de leur marché afin qu'ils recommandent ma maison à leurs amis qui ont besoin de pianos ; si leur confiance n'est pas satisfaite, les pianos seront échangés et l'argent sera remboursé.

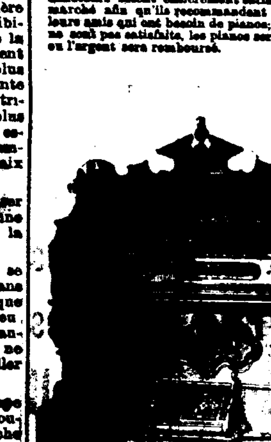

ORGUES

J'ai un plus grand stock d'orgues qu'aucune maison du Sud, et je suis le seul agent pour les ORGUES de

ESTEY, MASON ET HAMLIN

et les orgues de la N. England Organ Co. qui sont considérés comme les meilleurs du monde. Prix de $50 à $1000, vendus sur des versements mensuels ou trimestriels.

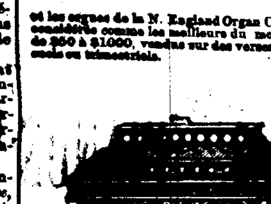

IMPORTATION DIRECTE

d'instruments de musique, tels que des Accordéons, Concertinas, Harmonicas, Violons, Guitares, Flûtes, Boîtes à musique, Orgues à main, Cordes italiennes pour tous les instruments.

A VENDRE EN GROS OU EN DÉTAIL.

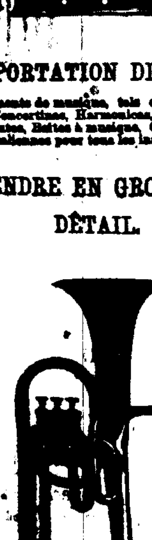

Agence pour les célèbres instruments de cuivre de [illegible], qui sont les mieux faits, les mieux timbrés et au plus bas prix.
Demandez des catalogues illustrés.
Mon département de musique est complet et contient tout ce qui est publié dans ce pays et en Europe. Papier de musique et livres de musique à vendre à un escompte libéral.

P. WERLEIN,

Rue du Canal 135.

SPECTACLES BALS, &c.

Théâtre de l'Opéra Français.

[illegible]
Commençant Lundi, 24 Nov.
Le Grand Opéra Italien de STRAKOSCH.
Quatre soirées d'abonnement par semaine.
LUNDI... MARDI... JEUDI ET SAMEDI.
Ouverture Lundi soir, le 24 novembre, [illegible]
Début à la Nlle-Orléans de
MLLE TERESINA SINGER.
La plus grande Prima Donna dramatique.
"Il Trovatore!" "Il Trovatore!"
[illegible]
SIGNOR PETROVICH... [illegible]
SIGNOR STORTI... Comte de Luna
SIGNOR FERRARIO... [illegible]
CHEF D'ORCHESTRE... S. Behrens

Mardi, 25 novembre.
Deuxième soirée d'abonnement.
PURITANI... PURITANI.
Première apparition de
MLLE LA BLANCHE... Elvira
MLLE VALERGA... [illegible]
SIGNOR LAZZARINI... Arturo
SIGNOR STORTI... [illegible]
MONSIEUR CASTELMARY... Giorgio
Jeudi, 27 novembre.
Troisième soirée d'abonnement.
NORMA.
SAMEDI—Grande matinée de Gala.
Samedi, 29 novembre.
Quatrième soirée d'abonnement.
FAUST.
Dimanche, 30 novembre,
Grande représentation extraordinaire.
Prix d'abonnement, (20 soirées) Loges, $120. Fauteuil, $30.
Il reste un petit nombre de loges et de places au parquet. S'adresser [illegible] magasin de musique de M. Philip Werlein, rue du Canal 135, tous les jours, les dimanches exceptés, de 1 à 4 heures.
PRIX POPULAIRES.
Représentations sans abonnement—Prix d'entrée, $1 ; sièges réservés, 50 cents en sus, [illegible] Loges, $8 et $10. [illegible] 25 cents extra.
AVIS SPÉCIAL—La vente des places réservées pour une seule soirée commencera jeudi matin, 20 novembre, à 9 heures, au magasin de musique de Werlein. 15 nov—

GRAND OPERA HOUSE.

Vendredi soir,
Samedi à la matinée et Samedi soir,
PINAFORE,
Par la meilleure troupe de New-York.
Dimanche, 16 Nov.,
La [illegible] du théâtre de Union Square jouera la célèbre comédie romantique, en 5 actes,
La Fille du Banquier.
11 nov—

Grande Séance de Patinage et Concert Musical
[illegible]
Au Roller Skating Rink, Salle de l'Exposition, entrée rue Carondelet,
MERCREDI SOIR, 26 NOVEMBRE 1879.
Le programme sera varié et offrira un vif attrait.
Une médaille et une chaîne en or seront offerts à celle des jeunes patineuses qui obtiendra le plus de suffrages.
Portes ouvertes à 7 heures.
Dames Patronesses :

Mme S. Blancq,	Mme J. B. Lafitte,
.. B. F. Simms,	.. J. D. Houston,
.. A. H. Isaacson,	.. John Glynn Jr
.. Anna Gordon,	.. M. Culbertson,
.. V. Chapdeville,	.. R. D. Ogden,
.. Y. [illegible]	.. J. J. [illegible]
.. J. A. [illegible]	.. Thos [illegible]

9 nov—au 26 nov

Aux fabricants sucriers et aux Brasseurs.
BI-SULFITE de CHAUX
de BONNABEL.
1851..........1879
L'unique agent anti-septique parfait, purifiant et décolorant pour le jus de canne. Employé par tous les planteurs qui désirent faire du sucre à grain dur et ferme et peu de mélasse. Vingt ans de succès complet prouve sa supériorité.
Prix réduit à $8 le baril.
H. BONNABEL,
RUE NORTH PETERS 37,
16 oct—2m Entre les rues Dumaine et Bienville.

Charbons! Charbons!
Charbon Anthracite.
IMPORTATION directe de Charbon Anthracite, garanti 1re qualité, en lots rendu, provenant des mines de la "Philadelphia and Reading Iron and Coal Company," Pena. A vendre par WILLIAM CREEVY, Agent,
30oct—1m 49 Carondelet, coin Union.

AVIS SPÉCIAL.
Charbon! Charbon! Charbon!
Je suis prêt à fournir du charbon ST-BERNARD de la meilleure qualité de PITTSBURG, aux familles, débitants, ou pour machines à vapeur, dans les limites de la ville, au prix ci-dessous pour du comptant :

	St-Bernard	Pittsburg.
10 à 100 barils	75c.	85c.
500 à 500 barils	70c.	80c.
250 et au-dessus	65c.	75c.
Charbon cassé ou coulé	60c.	

W. S. CAMPBELL, Agent,
12 sept— 29 rue Carondelet.

BUREAU DE
W. S. CAMPBELL, Agent,
29 rue Carondelet, Nlle-Orléans.
St. Bernard Pittsburg COAL Anthracite Cannel
EN GROS ET AU DETAIL.
FOURNI AUX
bateaux à vapeur et aux familles.
Toujours à vendre, une forte quantité du célèbre charbon Pittsburg de St-Bernard et de O'Neil & Cie. 10sept—jusq 1 janv

CHARBON. CHARBON.
Hy. J. Montagnet,
Marchand de charbons
PITTSBURG, ANTHRACITE ET CANNEL.
COMMANDES des Habitations, Fabriques, Steamers et Familles, remplies avec célérité.
Chantier, sur la Levée, près du débarcadère du Ferry, à l'extrémité de la rue des Champs-Elysées. Bureau, No 4 rue Carondelet, près Canal.
Les ordres peuvent être laissés aux deux endroits. 31 août—4m

BODLEY BROTHERS
ONT l'assortiment le plus complet de wagons, cannes, charrettes à cannes à 2 et 4 roues, charrettes à bœufs, de pony, [illegible] charrettes à ris, petites charrettes de toutes dimensions, chars à bancs, de famille à [illegible] wagons à [illegible] [illegible] mayeux. Nous appelons l'attention sur nos [illegible] les ferments extra destinés à nos charrettes et wagons, lesquels sont fabriqués dans nos propres usines, à Wheeling, W. Va. avec des matériaux supérieurs et par de très habiles ouvriers. Nous garantissons tout, ne craignons aucune concurrence et répondons aux plus fortes demandes.
Dépôt 18 et 20 rue Union,
3 mai—2 ns

ANT. CARRIÈRE, O. CARRIÈRE,
E. L. CARRIÈRE, CHAS. J. CARRIÈRE.
A. Carrière & Sons
Négociants-Commissionnaires,
No 3½ RUE CARONDELET.
Avances libérales sur consignations à nos amis de Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

PAPIER PEINT.
Décorations d'ameublement.
P. BOSSONNEY,
98 à 100 RUE DE CHARTRES
Ancienne maison M. MASSET.
ANNONCE qu'il a reçu un grand assortiment de Papiers Peints, [illegible] et [illegible] mobiliers, [illegible] Il se charge spécialement [illegible] en tout et dans le meilleur style les ameublements de chambre, meubles de salon, sommiers élastiques, matelas, enfin tout ce qui concerne le confort et l'élégance d'une maison. 21 sept—6m

FRITZ JAHNCKE,
208 et 210...CARONDELET...208 et 210
Fabricant de la pierre artificielle connue sous le nom de
[illegible] PATENT PAVEMENT.
Marchand de pierres allemandes, de Ciment de Portland, North River [illegible] et de ciment de Portland.
Les ordres laissés à la Boîte 148 Mechanics' & Traders' Exchange seront promptement exécutés.
sept—1 an

[illegible]
QUEYROUZE & BOIS
[illegible]
Toutes sortes de Produits de l'Ouest
[illegible]

SPECTACLES, BALS, &c.

ACADÉMIE DE MUSIQUE DE BIDWELL.
[illegible]
LE PETIT DUC.
[illegible]
15 nov—1f

ACADEMIE DE MUSIQUE
DE BIDWELL.
[illegible]
Principal théâtre de la ville.—Engagement extraordinaire de la charmante
LOTTA,
secondée par une troupe dramatique pleine de force et de talent, venant du Théâtre de [illegible], à New-York.
[illegible]
Jeudi soir.
Mercredi, Matinée, 19 Nov.—La charmante comédie
LES DEUX SŒURS.
[illegible]
Samedi soir, 22 Nov.—Le fameux mélodrame
AURORA FLOYD,
et la farce à [illegible]
Point Lynde Light.
[illegible] par la comédienne, Mlle Lotta ne paraîtra pas.
Vendredi soir, et Samedi en matinée, 22 et 23 novembre, LOTTA dans la belle pièce de Mar... intitulée
MUSETTE.
En préparation—Des fameuses spécialités de Lotta, LITTLE DETECTIVE et LITTLE NELL. 15 nov..

THEATRE ST-CHARLES.
Une semaine seulement, commençant
Dimanche 16 novembre,
Matinées Mercredi et Samedi.
Concert Engagement de la Compagnie de
ADAH RICHMOND.
Chœur d'Eglise, [illegible] la jeune et belle Prima-Dona.
Mlle Adah Richmond
[illegible]
Dimanche et Lundi soirs 16 et 17 novembre, l'opéra comique de Planquette, en trois actes.
Les cloches de Corneville.
[illegible] Mlle Adah Richmond
[illegible]
Giroflé-Girofla, Fatinitza,
La grande Duchesse,
H. M. S. Pinafore.
Prix : 25, 50 $1. Pas de prix additionnel pour les sièges réservés. 15 nov—

JOS. BRANDNER,
Marchand-Tailleur,
36.........RUE BOURBON.........36
A constamment en magasin un bel assortiment de DRAPS, CASIMIRS et étoffes à gilets.
26 oct—3m

Avis au Public.
CHANGEMENT DE LOCAL.
LA PENSION PRIVÉE dirigée par Mme M. Grandjean, a été transférée au No 30 rue St Louis, entre Passage de la Bourse et Royale, et au No 169 rue Royale. Les nombreux clients de la maison et messieurs les voyageurs trouveront toujours comme par le passé un service irréprochable et des chambres vastes et confortables, le tout aux prix les plus modérés.
[illegible]

FÉBRIFUGE INDIEN
DU DR. CHAS. DELÉRY.
E. DELERY, PROPRIÉTAIRE,
BAIE ST-LOUIS, MISS.
PAUL GELPI & BRO.,
DÉPOT GÉNÉRAL,
No. 37 rue Decatur, Nlle-Orléans.
Se trouve également dans les principales pharmacies de la ville et dans tous les magasins de campagne. 26oct—1m

Sirop Pectoral aux Bourgeons de Sapin de R. SCHMIDT,
PHARMACIEN,
Esquine Rempart et Bayou.
LES Bourgeons de Sapin doivent leurs propriétés béchiques et pectorales à une substance résineuse-balsamique, dont ils sont imprégnés. Dans le nord de l'Europe c'est un médicament très usité, et qui a toujours donné des résultats remarquablement satisfaisants, dans le traitement des maladies des voies respiratoires.
Le Sirop Pectoral aux Bourgeons de Sapin est un remède agréable et efficace contre les rhumes, catarrhes, asthme, coqueluche, enrouement et toutes les affections—aiguës ou chroniques—de la gorge et des poumons.
Prix de la bouteille............ 75 cts.
1er nov—3mois

Le Dr A. CAPDEVIELLE
A OUVERT un bureau de consultation au No 33, rue St-Philippe, encoignure Chartres.
Heures de consultation—Tous les jours, de midi à 3 heures.
Résidence—No. 114 rue Bourbon.
15 nov—

PHARMACIE GÉNÉRALE
Ancoignure Chartres et St-Philippe
CETTE pharmacie, montée sur un pied [illegible] est [illegible] de MÉDICAMENTS DE CHOIX.
Les préparations y sont confiées à des chimistes d'une expérience éprouvée qui seront toujours prêts, la nuit comme le jour, à remplir les formules de MM. les médecins.
Grand assortiment de MÉDICAMENTS PATENTÉS. 18avril—

COLUMBIAN EDUCATIONAL & [illegible]
[illegible]
L'OUVERTURE de l'institution annuelle de cet Institut est fixée au 1er septembre 1879.
L'enseignement comprend toutes les branches d'un cours complet, en anglais et en français, ainsi que les langues modernes les plus usitées. Pour la musique, la directrice s'est assuré le concours du professeur H. ROLLING. L'Institut est situé dans l'un des quartiers les plus salubres et les plus agréables de la Nlle-Orléans. Les bâtiments et les terrains sont vastes et admirablement disposés pour des pensionnaires ou des externes. Prix modérés. Pour circulaires, etc., s'adresser à Mlle M. FITZGERALD, à l'Institut.
[illegible]

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS
BUREAUX, 92 RUE ROYALE.
Ouvert de 10 h. du matin à 3 h. P. M.
Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès de ceux-ci, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.

Arnauld (Pierre Paulin)	Gallot (Samuel)
Arnoult (Ovide)	Guiraud (Vve Joseph)
Abadie (François Germain)	Germain (Jean Marie)
Aimé (Vve)	Heikmann (Thérèse)
Blanchard (Auguste)	Himmerle (Jean)
Bourdel (Pierre Ossel[illegible])	Jabier (Prosper Auguste)
Berniscon (Jean)	Jarriat (Vve Jacques)
Besnard, née Lair (Henriette)	Kaiser (Mme Henri)
Binet (Alfred)	Lavery (Francisque)
Barthe (Jean et Basile)	Ladenne (Mme)
Bouchet (Louis)	Legrand (Jules)
Boyer (Aug)	Lemaille (Alfred)
Blondel	Laye (Jean Marie)
Casy (les époux)	Lagnier (Chas)
Cabarib (les époux)	Lüls (Joseph)
Chopar (André)	Lemaire (Mme Jean Pierre)
Corse (Gabriel)	Longchamp (Bernard)
Charlet (Armand)	Lacompte (Gabriel)
Cassino (Baptiste et Emilie née Pons)	Lestrade (Georges)
Chabotin (Charles)	Laroche (Mme)
Combes (Jules)	Langlois (Jean Firmain)
Dabéne (Elodie)	Magne (Robert)
Durand (Edouard)	Menegay (Philippe)
Dubet (Jean-Baptiste)	Mercadier (Albert)
Dubet (Pierre Sylvain)	Moreau (Louis)
Durena (Antoine Ferdinand)	Moynet (Jean)
Didier St Vignes (boulanger)	Maliheu (Antoine)
Doclos (François)	Mailhes (F)
Duleng (Jean)	Margne (Jules)
Dumergue (Jean Bernard)	Meynier (Jean)
Duteraux (Paul)	Mantenga (Marcel)
Dumas (Alcée Pierre)	Martin (Pierre Marie)
D'Aubing d'Estampes (Abel)	Mothe (Frédérick)
Depuis (Plantour)	Moreaux (Jules)
Dutillies (née Ried Vve) Germain)	Ogier (Sébastien Henri)
Evenc (Charles)	Parent (Constant)
Flamche (Chas)	Paradot (José)
Faure (Louis et Marcelin)	Prunier
Fourcade (Antoine)	Plassard (Mme née Aguier)
Fusion (François Lacroix)	Poupard (Henri)
Faivre Petit Marnet (François)	Pasques (Jn Bapte)
Fumehet (Pierre Ledoux)	Portier (Vincent Sylvain)
Fleurat (Philippe)	Prince (Ernest)
Furzan (Auguste)	Rabolaguier (Jean Baptiste)
Gautreaux (Jean Pierre François)	Rousse (Louis)
Gérard (Auguste)	Raynal (Jean Antoine)
Genoux (Jean Julien)	Rondeau (Gustave)
Gaume (Léontine [illegible])	Rigby (les époux)
Godin (Jean)	Roussel (François)
	Sarbots
	Savignol (Paul)
	Schaller (Mélanie)
	Simmons (Frédéric)
	St Vignes (ou St Vigne) Didier
	St Martin (Métime)
	Vibia (François)

Les procurations et actes notariés de toute nature sont passés en Chancellerie aux prix fixés par le tarif.
Des registres sont tenus pour l'inscription gratuite des mariages, naissances et décès.
La Nouvelle-Orléans, le 15 septembre 1879.
Le Consul de France,
Vicomte PAUL D'ABZAC.
15sept—

Dr. J. B. PEREZ,
Médecin et chirurgien d'une expérience de 25 ans dans le traitement et la guérison de tous les maux des
ORGANES GENITO-URINAIRES,
et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DÉBILITÉ PHYSIQUE, causés par l'âge et des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, la dyspepsie, la spermatorrhée et tous les désordres d'une NATURE PRIVÉE, traités sans l'usage du mercure ni d'aucune drogue nuisible. Guérisons en moins de [illegible]. Les REMÈDES [illegible] guéris par un simple mécanisme, sans opération.
Les maladies de femmes, suspension, rétention et toutes les irrégularités PROMPTEMENT [illegible]. Le FEMALE REGULATING ELIXIR du Dr Perez N'ECHOUE JAMAIS. On [illegible] favoir qu'à ses bureaux. Consultations [illegible] confidentielles et prix raisonnables. Bureau No 3 rue Sud-Rampart, près la rue du Canal, Nlle-Orléans.
18 sept—1 an

OFFICIEL.

Bureau de la compagnie des chemins de fer de la Nlle Orléans.
[illegible] 194,
Nouvelle-Orléans 16 oct. 1879.
[illegible] scellées pour l'achat de [illegible] cent mille dollars de cette compagnie, ou de telle partie de cette somme non au-dessous de cent mille piastres, seront reçues à ce bureau [illegible], 25 novembre 1879 à midi. Aucune offre au-dessous du pair ne sera reçue. La compagnie se réservant le droit de rejeter toutes les offres ou parties des offres.
Les bons sont de la dénomination de $100, $500 et $1,000. Ils ont 24 ans à courir, portent un intérêt de six pour cent par an, payable [illegible] au porteur de bons, et sont garantis par hypothèque sur les franchises [illegible] et toutes les autres propriétés de la compagnie.
Les bons seront prêts à être délivrés vers le 1er décembre 1879.
C. C. LEWIS, Secrétaire.
18 oct—18 au 25 nov.

AVIS AUX VOTANTS.
ÉTAT DE LA LOUISIANE.
Bureau [illegible] des votants, paroisse d'Orléans [illegible]
[Bureau] [illegible] rue Royale, au rez-de-chaussée.]
Nlle-Orléans, 24 septembre 1879.
Le bureau de l'enregistreur des votants pour la paroisse d'Orléans, sera ouvert JEUDI, le 25 septembre [illegible], St. Patrick, rue du Camp, [illegible] Lafayette, et sera tenu ouvert jusqu'au 24 novembre, les dimanches et les jours de fête légale exceptés, afin de mettre ceux qui [illegible] été enregistrés en 1878 ou 1879, et ceux qui ont changé de domicile, à même de devenir électeurs réguliers. En vue du grand nombre de demandes pour des duplicatas d'enregistrement, les citoyens sont instamment invités à rechercher avec diligence leurs papiers d'enregistrement, avant de demander des duplicatas.
Le bureau est ouvert tous les jours, de 8 heures du matin à midi, et de 1 1/2 heure à 7 heures du soir.
CHAS CAVANAC,
Enregistreur des votants,
26 sep—au 24nov Paroisse d'Orléans.

MASS MEETINGS
—DU—
Parti Démocrate-Conservateur.
Bureau du Comité Central d'Etat du Parti Démocrate-Conservateur.
Nlle-Orléans, 14 octobre 1879.
Des mass meetings du parti Démocrate Conservateur seront harangués par le Gouv. L. A. Wiltz, Hons. Samuel D. McEnery, J. C. Egan, Allen Jumel, E. H. Fay, W. A. Strong, E. A. Burke, H. N. Ogden, E. John Ellis, Albert Voorhies, J. B. Eustis, B. F. Jonas, R. N. Ogden, John McEnery, Don Caffrey, E. C. Richardson, J. C. Moncure, T. E. Lyons, R. C. Wickliffe, A. S. Herron, A. Rouan, F. P. Poché, W. W. Farmer, Wm. M. Levy, Wm. H. Jack, Géo. Randolph Gibson, Géo. J. Floyd King, J. G. Haughes, Lindsay, P. E. Théard, Hon. J. H. Acklen, Hon. B. W. Robertson, Hon. J. R. Blum.
Les assemblées auront lieu comme suit :
Le Samedi, 15 Novembre—Pleasant Hill.
Le Lundi, 17 Novembre—Natchitoches.
Le Mardi, 18 Novembre—Montgomery.
Le mercredi, 19 novembre—Colfax
Le Jeudi, 20 Novembre—Alexandria.
Le Samedi, 22 novembre—Marksville.
Le Lundi, 24 novembre—Opelousas.
Le Mardi, 25 novembre—Vermillionville.
Le Mardi, 25 novembre—St Martinville.
Le Mercredi, 26 novembre—Iberia.
Le Jeudi, 27 novembre—Abbeville.
Le Mercredi, 27 novembre—Franklin.
Le Vendredi, 28 novembre—Houma.
Le Samedi, 29 novembre—Thibodaux.
Le Lundi, 1 décembre—Napoleonville
Le Mardi, 2 décembre—Donaldsonville.
Le Mercredi, 3 novembre—Columbia.
Le Jeudi, 6 novembre—Harrisonburg.
Le Samedi, 8 novembre—Winnsboro.
Le Lundi, 10 novembre—Bayville.
Le Mardi, 11 novembre—Delhi.
Le Jeudi, 13 novembre—Floyd.
Le Vendredi, 14 novembre—Tallulah.
Le Lundi, 17 novembre—Plaquemine.
Le Mercredi, 19 novembre—Maison de Cour de St-Charles.
Le Vendredi, 21 novembre—Vieille Maison de Cour de St-Bernard.
Le Samedi, 22 novembre—Pointe-à-la-Hache.
Le Jeudi, 20 novembre—Covington.
Le Samedi, 22 novembre—Franklinton.
Le Lundi, 24 novembre—Amite.
Le Mardi, 25 novembre—Greensburg.
Le Jeudi, 27 novembre—Port Vincent.
ALBERT VOORHIES,
Président du comité central du parti démocrate conservateur d'Etat en Louisiane.
O. M. TENNISON, Secrétaire. 15 oct—

PROCLAMATION.
DÉPARTEMENT EXÉCUTIF, ÉTAT DE LA LOUISIANE.
ATTENDU que la Convention tenue récemment dans la ville de la Nlle-Orléans pour élaborer une nouvelle Constitution pour l'Etat de la Louisiane, a déclaré qu'aussitôt après son ajournement le gouverneur devra publier une proclamation pour une élection générale des officiers publics auxquels il est fait allusion dans la dite Constitution, les membres de l'Assemblée Générale, s'ouvrir et se tenir à un poll dans chaque paroisse de l'Etat, aux lieux désignés par la loi, le premier mardi du mois de décembre prochain (1879), pour soumettre au peuple de cet Etat au sujet de l'adoption ou du rejet de la dite Constitution, et que les dits électeurs devront recevoir les votes de toutes les personnes ayant le droit de voter aux lieux de votation d'après la loi en 1868. Chaque votant exprimera son choix en déposant dans la boîte un bulletin sur lequel seront imprimés ou écrits ces mots : "For the Constitution," ou "Against the Constitution" ou d'autres mots ayant la même valeur et indiquant clairement l'intention du votant.
Et, attendu qu'il est en outre établi par la dite Convention constitutionnelle, qu'à l'époque et aux lieux ci-dessus, il sera également élu un Gouverneur, un Lieutenant-Gouverneur, un Secrétaire d'Etat, un Avocat-Général, un Auditeur des Comptes Publics d'Etat, et un Surintendant de l'Instruction Publique, pour le terme de quatre ans.
Et, attendu qu'il est en outre établi qu'à la même époque et aux mêmes lieux, il sera élu des Sénateurs et Représentants à l'Assemblée Générale de cet Etat, pour le terme de quatre ans, pour représenter les districts sénatoriaux et districts représentatifs ou paroisses, tels qu'ils se trouvent ainsi répartis dans ladite Constitution, savoir :
Le premier district sénatorial, composé des huitième et neuvième wards d'Orléans et des paroisses St-Bernard et Plaquemines—deux sénateurs.
Le second district, composé des quatrième, cinquième, sixième et septième wards d'Orléans—deux sénateurs.
Le troisième district, composé du troisième ward d'Orléans—un sénateur.
Le quatrième district, composé des second et quinzième wards d'Orléans, (rive droite) un sénateur.
Le cinquième district, composé des premier et dixième wards d'Orléans, un sénateur.
Le sixième district, composé des onzième, douzième, treizième, quatorzième, seizième et dix-septième wards d'Orléans, deux sénateurs.
Le septième district, composé des paroisses Jefferson, St Charles et St Jean Baptiste, un sénateur.
Le huitième district, composé des paroisses Jacques et Ascension, un sénateur.
Le neuvième district, composé des paroisses Assomption, Lafourche et Terrebonne, deux [illegible].
Le dixième district, composé des paroisses Ste Marie, Vermillion, Cameron et Calcasieu, deux sénateurs.
Le onzième district, composé des paroisses St Martin, Ibérie et Lafayette, un sénateur.
Le douzième district, composé de la paroisse St Landry, deux sénateurs.
Le treizième district, composé des paroisses Avoyelles et Pointe-Coupée, un sénateur.
Le quatorzième district, composé des paroisses Iberville et Ouest-Bâton Rouge, un sénateur.
Le quinzième district, composé des paroisses Est et Ouest Feliciana, un sénateur.
Le seizième district, composé de la paroisse Est-Bâton-Rouge, un sénateur.
Le dix-septième district, composé des paroisses Ste Hélène, Livingston, Tangipahoa, Washington et St Tammany, un sénateur.
Le dix-huitième district, composé des paroisses Rapides et Vernon, un sénateur.
Le dix-neuvième district, composé des paroisses Natchitoches, Sabine, DeSoto et Rivière Rouge, deux sénateurs.
Le vingtième district, composé de la paroisse Caddo, un sénateur.
Le vingt-unième district, composé des paroisses Bossier, Webster, Bienville et Claiborne, deux sénateurs.
Le vingt-deuxième district, composé des paroisses Union, Morehouse, Lincoln et Ouest Carroll, deux sénateurs.
Le vingt-troisième district, composé des paroisses Ouachita, Richland, Caldwell, Franklin et Jackson, deux sénateurs.
Le vingt-quatrième district, composé des paroisses Catahoula, Winn et Grant, un sénateur.
Le vingt-cinquième district, composé des paroisses Est Carroll et Madison, un sénateur.
Le vingt-sixième district, composé des paroisses Tensas et Concordia, un sénateur.
Pour la paroisse d'Orléans, premier district représentatif, premier ward, un représentant.
Second district représentatif, deuxième ward, deux représentants.
Troisième district représentatif, troisième ward, trois représentants.
Quatrième district représentatif, quatrième ward, un représentant.
Cinquième district représentatif, cinquième ward, deux représentants.
Sixième district représentatif, sixième ward, un représentant.
Septième district représentatif, septième ward, deux représentants.
Huitième district représentatif, huitième ward, un représentant.
Neuvième district représentatif, neuvième ward, deux représentants.
Dixième district représentatif, dixième ward, deux représentants.
Onzième district représentatif, onzième ward, un représentant.
Douzième district représentatif, douzième ward, un représentant.
Treizième district représentatif, treizième et quatorzième wards, un représentant.
Quatorzième district représentatif, seizième et dix-septième wards, un représentant.
Quinzième district représentatif, quinzième ward, un représentant.
La paroisse Ascension, un représentant.
La paroisse Assomption, deux représentants.
La paroisse Avoyelles, deux représentants.
La paroisse d'Est Bâton Rouge, deux représentants.
La paroisse d'Ouest Bâton Rouge, un représentant.
La paroisse Bienville, un représentant.
La paroisse Bossier, un représentant.
La paroisse Caddo, deux représentants.
La paroisse Calcasieu, un représentant.
La paroisse Caldwell, un représentant.
La paroisse Est Carroll, un représentant.
La paroisse Ouest Carroll, un représentant.
La paroisse Catahoula, un représentant.
La paroisse Claiborne, deux représentants.
La paroisse Concordia, un représentant.
La paroisse DeSoto, deux représentants.
La paroisse d'Est-Feliciana, deux représentants.
La paroisse d'Ouest-Feliciana, un représentant.
La paroisse Franklin, un représentant.
La paroisse Grant, un représentant.
La paroisse Ibérie, un représentant.
La paroisse Iberville, deux représentants.
La paroisse Jackson, un représentant.
La paroisse Jefferson, un représentant.
La paroisse Lafayette, deux représentants.
La paroisse Lafourche, deux représentants.
La paroisse Lincoln, un représentant.
La paroisse Livingston, un représentant.
La paroisse Madison, deux représentants.
La paroisse Morehouse, un représentant.
La paroisse Natchitoches, deux représentants.

OFFICIEL.

La paroisse Ouachita, un représentant.
La paroisse Plaquemines, un représentant.
La paroisse Pointe-Coupée, un représentant.
La paroisse Rapides, deux représentants.
La paroisse Rivière Rouge, un représentant.
La paroisse Richland, un représentant.
La paroisse Sabine, un représentant.
La paroisse St Bernard, un représentant.
La paroisse St Charles, un représentant.
La paroisse Ste Hélène, un représentant.
La paroisse St Jacques, un représentant.
La paroisse St Jean Baptiste, un représentant.
La paroisse St Landry, quatre représentants.
La paroisse St Martin, un représentant.
La paroisse Ste Marie, deux représentants.
La paroisse St Tammany, un représentant.
La paroisse Tangipahoa, un représentant.
La paroisse Tensas, deux représentants.
La paroisse Terrebonne, deux représentants.
La paroisse Union, un représentant.
La paroisse Vermillion, un représentant.
La paroisse Vernon, un représentant.
La paroisse Washington, un représentant.
La paroisse Webster, un représentant.
La paroisse Winn, un représentant.
Et, attendu qu'il est en outre établi qu'à la même époque et aux mêmes endroits, il sera élu, pour le terme de quatre ans, un juge de district et un avocat de district pour chacun des districts judiciaires de l'Etat ci-après désignés, savoir :
La paroisse Caddo, formant le premier district.
Les paroisses Webster, Bossier et Bienville formant le second district.
Les paroisses Claiborne, Union et Lincoln, formant le troisième district.
Les paroisses Jackson, Winn et Caldwell, formant le quatrième district.
Les paroisses Ouachita et Richland, formant le cinquième district.
Les paroisses Morehouse et Ouest Carroll, formant le sixième district.
Les paroisses Catahoula et Franklin, formant le septième district.
Les paroisses Madison et Est Carroll, formant le huitième district.
Les paroisses Concordia et Tensas, formant le neuvième district.
Les paroisses DeSoto et Rivière Rouge, formant le dixième district.
Les paroisses Natchitoches et Sabine, formant le onzième district.
Les paroisses Rapides, Grant et Avoyelles, formant le douzième district.
La paroisse St-Landry, formant le treizième district.
Les paroisses Vernon, Calcasieu et Cameron, formant le quatorzième district.
Les paroisses Pointe-Coupée et Ouest-Feliciana, formant le quinzième district.
Les paroisses Est-Feliciana et Ste-Hélène, formant le seizième district.
La paroisse Est-Bâton-Rouge, formant le dix-septième district.
Les paroisses Tangipahoa, Livingston, St. Tammany et Washington, formant le dix-huitième district.
Les paroisses Ste-Marie et Terrebonne, formant le dix-neuvième district.
Les paroisses Lafourche et Assomption, formant le vingtième district.
Les paroisses St-Martin et Ibérie, formant le vingt-unième district.
Les paroisses Ascension et St-Jacques, formant le vingt-deuxième district.
Les paroisses Ouest-Bâton-Rouge et Iberville, formant le vingt-troisième district.
Les paroisses Plaquemines et St-Bernard, formant le vingt-quatrième district.
Les paroisses Lafayette et Vermillion, formant le vingt-cinquième district.
Les paroisses Jefferson, St-Charles et St-Jean-Baptiste, formant le vingt-sixième district.
Et attendu qu'il est en outre établi qu'à la même époque il sera élu dans chaque paroisse de cet Etat par les électeurs ayant titre à cet effet (la paroisse d'Orléans exceptée) un greffier de la Cour de District, un shérif et un coroner, pour le terme de quatre ans, et dans chacune des dites paroisses (la paroisse d'Orléans exceptée) autant de juges de paix et de constables, pour le terme de quatre ans, par les électeurs ayant titre à cet effet dans les limites territoriales de leur juridiction qu'il y en a maintenant d'après la loi, et dans la paroisse d'Orléans un avocat de district, trois juges pour les cours de cité de la ville de la Nlle-Orléans, un greffier et un constable pour chacune des dites cours de cité, un greffier pour la cour de district civile, un greffier pour la cour de district criminelle, un shérif civil, un shérif criminel, un conservateur des aliénations, un conservateur des hypothèques et un coroner ; tous les dits officiers devront être désignés pour le terme de quatre ans par les électeurs ayant légalement titre à cet effet dans la paroisse d'Orléans.
Les noms des personnes, pour qui l'on votera à la dite élection, pour les places ci-dessus mentionnées, devront être écrits ou imprimés sur le même bulletin et déposés dans la même boîte que le vote "Pour ou contre la constitution."
Et attendu qu'il est en outre établi qu'à l'élection tenue pour la ratification ou le rejet de la dite constitution, chaque votant aura le droit d'écrire ou de faire imprimer sur son bulletin ces mots "Pour ordonnance relative to State Debt" ou ces mots "Against ordinance relative to State Debt," dans le cas où la majorité des bulletins ainsi déposés portera ces mots "For ordinance relative to State Debt," l'ordonnance et l'article de la dite constitution formant partie de la constitution soumise au peuple, et fera et sera, dans le cas où la majorité des bulletins déposés portera ces mots "Against ordinance relative to State Debt" la dite ordonnance et le dit article ne formeront point partie de la constitution.
En conséquence, je, LOUIS ALFRED WILTZ, Lieutenant-Gouverneur agissant en qualité de Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, publie la présente proclamation ordonnant qu'une élection soit tenue dans tout l'Etat dans tels endroits qui auront été désignés par les autorités légales de chaque localité, MARDI, deuxième jour de décembre, A. D. 1879, ce jour étant le premier mardi du dit mois, de 7 heures du matin à 6 heures du soir, pour soumettre au peuple de cet Etat sur l'adoption ou le rejet de la dite constitution et de la [illegible], et pour l'élection des officiers sus-mentionnés, et pour la ratification ou le rejet de l'ordonnance relative à la dette de l'Etat. J'ordonne par les présentes aux officiers ayant qualité pour tenir la dite élection dans la paroisse d'Orléans, conformément à la loi, et aux autres officiers qui doivent y participer, à tenir la dite élection par les autorités dont c'est le devoir, dans leurs paroisses respectives, et de la diriger de la manière prescrite par la loi. J'ordonne en outre par les présentes aux différents shérifs de l'Etat de transmettre en bonne et due forme le résultat de la dite élection au secrétaire d'Etat le 29e jour de décembre 1879, en pleine conformité avec les dispositions de la constitution soumise au peuple.
En témoignage de quoi, j'ai apposé à cette proclamation ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de la Nlle-Orléans, ce 31e jour de juillet de l'an de Notre Seigneur, mil-huit-cent-soixante-dix-neuf.
Par le Gouverneur par intérim
LOUIS A. WILTZ.
OSCAR ARROYO,
Assistant-Secrétaire d'Etat.
30 août—41 sem. au 2déc.

Dentistes.

JAS S. KNAPP, D.D.S.
Bel de retour et continue à exercer sa profession de dentiste dans toutes ses branches au même local qu'il a occupé nombre d'années.
Rue Baronne No 15. 28 oct—3m

C. E. KELLS & M. VIET,
CHIRURGIENS-DENTISTES
No 12 rue Dauphine, immédiatement après 14 [illegible] formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans [illegible] art.
Pose de palais artificiels.

Chaussures.

ATTENTION
M. ANDRIEU & Co.,
No 51 Royale, coin Bienville.
FABRIQUE DE BOTTES ET DE CHAUSSURES DE TOUS GENRES.
BOTTES et souliers en tous genres faits [illegible] meilleurs matériaux et par des ouvriers de premier ordre, à des prix plus réduits que par tout ailleurs en ville. Chaussures de toutes qualités pour dames, messieurs, jeunes gens et enfants. Soixante-quinze à cent ouvriers sont constamment employés dans les ateliers.
17 jan. 79—1 an V & C.

LA BOTTE ROUGE!
"A l'enseigne de la "BOTTE ROUGE."
Angle des rues Ursulines et Dauphine.
BOTTES, SOULIERS, ET BOTTINES, A BON MARCHÉ.
GEORGE WAGNER.
31 oct—1mois

PONTCHARTRAIN CHEAP STORE.
J. A. LACROIX,
Coin Française et Victoire.
CHAUSSURES DE TOUTES QUALITÉS POUR DAMES, MESSIEURS, DEMOISELLES ET ENFANTS.
Toujours en magasin, un assortiment complet de chaussures de qualité supérieure à des prix défiant la concurrence.
Venez examiner mon stock avant d'acheter ailleurs.
MA DEVISE est : "Ventes rapides et légers bénéfices."
[illegible]

BUREAU DE PRETS.
OTTO SCHWANER
27........RUE BARONNE........27
ENTRE CANAL ET COMMUNE,
Près de la SALLE GRUNEWALD.

G. PITARD & BRO.,
IMPORTATEURS et MARCHANDS
—DE—
Quincaillerie, Grilles, Peintures, Huiles, Vernis, Chaux, Ciment, Plâtre, Colle, Vitres,
Papier de Tenture, etc.
207 RUE DU CANAL.
Entre les rues Rampart et Bourgogne.
18oct—

Culture de la soie en Louisiane.
LES plus belles variétés de muriers. Les meilleurs œufs de vers à soie parfaitement sains. Un ouvrage sur la culture de la soie d'après les méthodes les plus récentes et les plus sûres, par L. S. Crozier. Envoyez des timbres pour les circulaires et les renseignements nécessaires au Dr J. U. BALL, Bayou Sara, La.
16 oct—3m

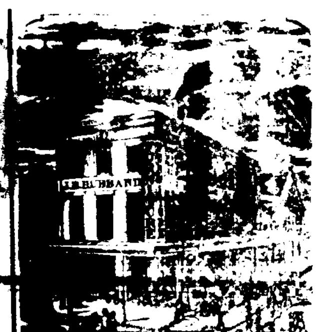

MAISON ÉTABLIE EN 1840.

PALAIS

DE

MEUBLES

DE

Jos. B. HUBBARD

A L'ENSEIGNE DE

L'AIGLE D'OR

L'établissement le plus ancien, le plus vaste et le plus élégant de tout le Sud ; celui aussi où tout se vend à meilleur marché.

Meubles de salon en ivoire avec dorures, en acajou et noyer, recouverts d'étoffes dorées ou de cotelins, soie écrue, satin de laine, reps à raies ou uni, mohair, etc.

Grand stock d'Etoffes pour recouvrir les meubles, — derniers genres.

Meubles de chambre à coucher en bois de rose, acajou, noyer et chêne, dans les genres les plus variés et des modèles les plus élégants et les plus modernes.

Meubles de salle à manger, de Bibliothèque et de Vestibule, des modèles les plus variés et d'un genre extrêmement brillant.

PRIX TRÈS RÉDUITS.

Bois de lit, Toilettes françaises, Armoires à glace, Lavabos, Tables de bibliothèque et Tables à jeu. Canapés, Chaises longues se repliant.

Prie-Dieu, Matelas à ressorts, Sofas et Divans, Secrétaires, Sideboards, Fauteuils et chaises de repos, Glaces, Bibliothèques, Ressorts de lits, Crins et Plumes.

LE TOUT A DES PRIX EN RAPPORT AVEC LE TEMPS.

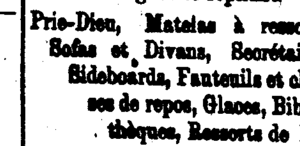

AUSSI—Un très grand assortiment de MEUBLES Ordinaires et de qualité moyenne, pour ville et campagne, ainsi que pour le commerce de détail, les hôtels, restaurants, pensions, etc.,

A bon marché pour du comptant.

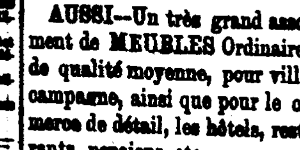

Venez examiner notre stock avant d'acheter ailleurs !

Emballage et livraison gratis.

Jos. B. Hubbard

122 SOUTH RAMPART,

Coin Perdido, et

84, 86, 88, 90 & 92 RUE PERDIDO.

nov19—

L.S.L.

"THE OLD RELIABLE."

DANS SA ONZIÈME ANNÉE

Payant $40,000 annuellement pour soutenir l'Hôpital de Charité de la Nlle-Orléans.

LA PLUS

GRANDE OCCASION

Qui ait été offerte au public.

—LE—

TIRAGE EXTRAORDINAIRE

—DU—

MARDI 16 DECEMBRE 1879,

Aura lieu sous la surveillance immédiate et la direction de

Gén. G. T. Beauregard

DE LA LOUISIANE,

—ET DU—

Gén Jubal A. Early,

DE LA VIRGINIE.

PAS DE RÉDUCTION !

Pas d'ajournement !

UN DEMI-MILLION

de Piastres distribué.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYÉS EN PLEIN.

Magnifique Chance DE FAIRE FORTUNE !

—LA—

COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE

—DONNERA A—

LA NOUVELLE-ORLEANS, Louisiane.

—LE—

MARDI, 16 DECEMBRE 1879.

UN GRAND TIRAGE EXTRA,

CLASSE M,

UN GROS LOT DE......	$100,000
UN GROS LOT DE......	50,000
UN GROS LOT DE......	20,000

Un lot gagnant par chaque neuf billets.

11,279 Lots, montant en tout à

$522,500.

Le tirage commencera positivement à 11 heures du matin

AU BUREAU DE LA COMPAGNIE,

DANS LA MATINÉE DU

MARDI, 16 Décembre 1879.

—A LA—

NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Voyez la Distribution !

Distribution Extraordinaire !

100,000 Billets à $10 le Billet.

LISTE DES LOTS :

1 Gros lot de $100,000..		$100,000
1 .. .. de	50,000..	50,000
1 Lot de......	20,000..	20,000
2 Lots de......	10,000..	20,000
4 Lots de......	5,000..	20,000
20 Lots de......	1,000..	20,000
50 Lots de......	500..	25,000
100 Lots de......	300..	30,000
200 Lots de......	200..	40,000
600 Lots de......	100..	60,000
10000 Lots de......	10..	100,000

PRIX D'APPROXIMATIONS

100 Lots d'approximation de $200 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $100,000 soit	20,000
100 Lots d'approximation de $100 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant, le lot de $50,000 soit	10,000
100 Lots d'approximation de $75 chacun pour les séries de cinquante numéros avant et après le numéro tirant le lot de $20,000 soit	7,500

11,279 Lots s'élevant à......... $522,500
BILLET ENTIER $10, DEMI BILLET $5, CINQUIÈME DE BILLET $2, DIXIÈME DE BILLET $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

S'adresser à M. A. DAUPHIN, P. O. Lock Box 692, New-Orléans

Transmettez l'argent par des traites ou par l'Express.

SOUVENEZ-VOUS, QU'AU GRAND TIRAGE DU 16 DECEMBRE 1879.

TOUS LES LOTS —SONT— Payés sur Présentation.

On demande des agents dans tous les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.

D'excellentes garanties sont exigées et doivent, invariablement, accompagner les demandes qui doivent être adressées à

M. A. DAUPHIN, P. O. Box 692.

Nouvelle-Orléans, Lne.

TOUTE LETTRE SANS RÉPONSE SIGNIFIE UN REFUS.

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY

Propriété de choix dans Troisième District au coin des rues Louisa et Craps, près des résidences de MM. Dupas, Fitzgerald, De Russey et Dudenhoffer.
Vente positive avec le consentement des parties pour payer une hypothèque.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur. — Bureau No. 21 rue du Camp.—SAMEDI, 15 novembre 1879, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera positivement vendu à l'encan, avec le consentement des parties, la propriété de valeur, dans le troisième district, ci-dessous décrite, à savoir :

CERTAINS MORCEAUX DE TERRE, situés dans le Troisième District de cette ville, et formant le coin sud-est des rues Louisa et Craps, dans l'îlet borné par les rues Louisa, Dauphine, Craps et Clouet. La propriété mesure 127 pieds 10 pouces 2 lignes de face à la rue Louisa, sur une profondeur entre lignes parallèles et façade à la rue Craps de 251 pieds 6 pouces et 2 lignes ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, une résidence cottage en bois à un étage, vaste et confortable, désignée par le No 74 rue Louisa, et une maison en bois à deux étages sur le terrain qui forme le coin des rues Louisa et Craps désignée par les Nos 74 et 78 rue Louisa. La maison est éloignée de la rue et le terrain bien ombragé peut encore être amélioré, il a deux façades, l'une sur la rue Louisa, l'autre sur la rue Craps. Cette partie du troisième district est agréable comme lieu de résidence et également pour affaires.—Voir le plan à la vente pour les dimensions et subdivisions du terrain.

Il sera vendu avec la propriété 16 actions de l'Association Consolidée des Planteurs de $500 chacune, mais réduites à $399 par action, sur lesquelles il n'y a pas d'emprunts, mais garanties par hypothèque sur la dite propriété, lesquelles actions et hypothèque les acquéreurs devront assumer au pro rata ensemble avec les obligations d'un actionnaire en sus du prix d'adjudication.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs, et le reste à un et deux ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur portant toutes les clauses habituelles de 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour en recouvrer le montant, les améliorations devront être assurées et la police transférée aux détenteurs des billets, et les acquéreurs devront assumer en sus du prix de l'adjudication le paiement des taxes dues et exigibles en 1880, les frais d'assurance et de vente encourus par l'encanteur ainsi que ceux des notaires pour le transfert de la propriété.

Acte de vente par devant Théo. Guyol, notaire. Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix de l'adjudication sera requis de l'acquéreur au moment de la vente. 12nov—à la vente.

Deux magnifiques résidences de famille avec remise et écurie, grand emplacement, jardins, dans un des quartiers les plus gais de l'avenue Canal.
Vente positive avec le consentement des parties.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur.—Bureau No 21 de la rue du Camp.—SAMEDI, 29 novembre 1879, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera positivement vendu à l'encan, avec le consentement des parties, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir :

1° Cette résidence en bois à deux étages, nouvellement bâtie et magnifiquement finie, avec grand jardin et parterre planté d'arbustes, désignée par le No 429 Canal, dans l'îlet borné par les rues Canal, Douane, Galvez et Miro. La propriété comprend trois lots de terre mesurant 96 pieds 6 pouces de face à la rue du Canal, sur une profondeur entre lignes parallèles de 114 pieds. Les améliorations comprennent une résidence en bois à deux étages, nouvellement bâtie et magnifiquement éloignée du trottoir, avec beau jardin devant et sur le côté, entouré d'un beau grillage en fer, corridor, salons doubles à arche, librairie, salle à manger, office, cuisine au premier étage, corridor et huit grandes chambres et chambres à bain au second étage, grandes galeries de devant et sur les côtés. Les devants de cheminées du premier étage sont en marbre et ceux du second étage en fer marbré ; gaz partout, 2 grandes cuves, et les dépendances sont bien finies, écurie et remise, pigeonnier, chambre à bain, chambre à linge.

2° La belle et confortable résidence en bois à deux étages touchant à la propriété ci dessus décrite, désignée par le No 431 rue du Canal. Elle comprend 3 lots mesurant 57 pieds 8 pouces de face à la rue du Canal et les améliorations comprennent une maison en bois à deux étages, moderne, mais solidement construite, avec jardin devant et sur le côté, galerie, corridor, salons doubles à arche, devants de cheminées en marbre, salle à manger, office, cuisine et autres commodités au premier étage, cinq chambres à coucher bien aérées au second étage, gaz cuve et hangar dans la cour. Les jardins sont luxuriants et magnifiques et contribuent beaucoup à l'apparence élégante et confortable de la maison. Cette résidence gaie et agréable ceux qui cherchent des maisons supérieures et qui augmentent constamment de valeur ne devraient pas manquer de les visiter et d'assister à la vente qui est positive et sans réserve.

Conditions—1/3 ou plus comptant, au gré des acquéreurs, et le reste à 1 et 2 ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant toutes les clauses habituelles de 8 pour cent par an d'intérêt du jour de la vente à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite pour assurer le paiement. Les améliorations devront être assurées, la police transférée aux détenteurs des billets et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1880, en sus du prix de l'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé de l'acquéreur pour assurer qu'il se tiendra aux conditions de la vente dans les dix jours qui suivront, bien ne donne au titre partant le dépôt sera reçu. Actes de vente par devant N. B. Trist, notaire, aux frais des acquéreurs.
1er nov—1,2,8,9,15,16,22 jusq vente

VACHERIE A VENDRE
pour cause de mauvaise santé.
Une rare occasion pour un homme entreprenant.
UNE des plus anciennes vacheries, ayant une clientèle choisie de cinq piastres et demi par jour, payant régulièrement tous les mois au plus long. Les vaches sont toutes des élèves créoles et en parfait état. Il y en tout trente têtes d'animaux. Aussi une provision de foin de l'ouest, farine, son, avoine, nougat, etc., pouvant durer six mois. Le tout sera vendu à des conditions très libérales, le propriétaire désirant se retirer pour cause de mauvaise santé.
S'adresser au bureau de l'Abeille. 2nov—1m

B. POMES,
Marchand de Bois et Charbon, en gros et en détail.
Esquine, Dumaine et Claiborne.
A l'honneur d'annoncer au public qu'il vient de faire monter une nouvelle machine à vapeur pour scier et fendre le bois de chauffage, portée le 2 décembre 1878. Il offre à vendre aux familles, aux marchands et aux grocerles le bois de chauffage au prix le plus réduit et en cordes. Mesure garantie.
Bois de pin, cypre, chêne, frêne, etc., à des prix les plus réduits du marché. Si l'acheteur n'est pas satisfait de la mesure, l'argent lui sera remboursé et le bois sera repris. Bois et charbon délivrés dans toutes les parties de la ville sans aucun frais. Smars—ou 8 février

Au Public.
LE soussigné a l'honneur d'annoncer à sa clientèle ainsi qu'au public en général qu'il a transféré son magasin de bijouterie du No 149 rue Bourbon (ancien établissement L. Bernard) au No 151 même rue.
Profitant de la circonstance, il remercie sincèrement les personnes qui ont bien voulu l'honorer de leur bienveillant patronage, et leur donne l'assurance qu'il fera, comme par le passé, tout en son pouvoir pour en mériter la continuation.
EUGENE KATZENSTEIN
Fabrique et réparation de bijoux. Achat d'or et d'argent. Rue Bourbon No 151, entre St Pierre et Orléans 31 août—3m

L'HIVER EST A NOS PORTES
—ET—
Le moment est venu d'acheter vos
Vêtements,
Articles de Toilette.
Chapeaux,
— CHEZ —
GODCHAUX,
81 & 83 RUE DU CANAL.
J'appelle votre attention sur mon Assortiment Choisi de LINGE pour
HOMMES,
JEUNES GENS,
ENFANTS,
CONFECTIONS
pour les saisons d'automne et d'hiver de 1879.80, et qui sera vendu aux plus bas prix.
N. B.—Linge fait sur commande, une spécialité.
Des échantillons et des indications pour se mesurer soi-même fournis volontiers sur application
3nov—DMJ

URSIN DELLANDE,
FABRIQUE DE CIGARES,
434....RUE ST-CLAUDE....434
Entre St-Antoine et Bagatelle,
Cigares domestiques mêlés et Havane. Stock : environ 250,000 cigares. Prix très réduits. Cigares de clients à $16 le millier, et au-dessus.
28 janv—1 an—D.M.J.

MATELAS
Prix Extraordinairement Réduits
CHEZ
DONAHOE
Fabrique de Matelas bordés à la corde patentés.
44.......RUE DE CHARTRES.......44
Près Bienville.
Venez les voir. J. J. DONAHOE.
1er mars au 12 nov—DMaJe.

WM. FRANTZ. H. OPITZ.
FRANTZ & OPITZ,
Successeurs de A. BONNET & Cie.
Montres, bijouterie.
65 rue Royale,
Entre Bienville et Conti.
Nlle-Orléans,
BIJOUTERIE
ET MONTURE DE
DIAMANTS.
DIAMANTS.
N. B.—Assortiment de bijouterie plaquée.
[illegible]

L'Abeille
Bureau
NOUV
SAMEDI

COMPA[illegible]
[illegible]
Les magnifiques [illegible] pour le continent [illegible] électriques par [illegible] du Nord, au [illegible]
FRANCE Trad[illegible]
CANADA, Fe[illegible]
LABRADOR [illegible]
Prix du [illegible]
Premiere cabine [illegible]
Cabines à l'arri[illegible]
Deuxième cabine [illegible]
Entrepont, $2[illegible]
Passage [illegible]

Lloyd de [illegible]
STEAMERS [illegible]
LA NOUV[illegible]
LE HAV[illegible]
Les steamers [illegible]
De Br[illegible]
Nurnberg
Hannover
[illegible]
Pour New [illegible]

COMPAGN[illegible]
FACTORS[illegible]
37 - - RUE [illegible]
CAPITAL [illegible]
[illegible]
John I. N[illegible]
John Chaffe
Richard M[illegible]
J. I. Warren
Saul. Friedlander
A. A. Yates
E. M. Watson
A. H. May
T. Lyttleton
Samuel H. Boyd
Joseph M. Harvey
Wm J. Behan
2sept—3m

FEU[illegible]
OLIVE[illegible]
FRAN[illegible]
TRADUCTI[illegible]

Il étendit v[illegible]
suppliant ; [illegible]
contre le roche[illegible]
—Je ne puis [illegible]
je pas engagé [illegible]
fidèle à ma [illegible]
moin, vous [illegible]
réciproque ... [illegible]
berge, quand [illegible]
amour.
—Ayez pit[illegible]
aveugle, alors [illegible]
manière de pa[illegible]
ler ce temps [illegible]
Grand Dieu ! [illegible]
de vous enlev[illegible]
ce que j'ai de [illegible]
—C'est vou[illegible]
droit. Tout [illegible]
à un homme, [illegible]
nuit-là ! Je [illegible]
Vigo qu'après [illegible]
mes prières [illegible]
Sir Hilton [illegible]
mains. Qu'[illegible]
—Et même [illegible]